

Godinne, le 29 novembre 2019

À l'attention des parents des élèves de 4-5-6

Madame, Monsieur, chers Parents,

Nous avons le plaisir de vous informer du déroulement de la fin du premier trimestre et de vous demander de soutenir vos enfants face aux échéances et aux enjeux de cette période d'examens.

À Noël, près de la moitié de l'année scolaire s'est écoulée. Il est donc important qu'ensemble nous motivions les élèves à aborder les épreuves de fin de trimestre avec sérénité, sérieux et rigueur. L'examen ne constitue pas le seul élément d'évaluation des compétences de l'élève, mais c'est un exercice de synthèse privilégié auquel il doit s'habituer progressivement parce qu'il y sera de plus en plus confronté.

Ensemble, nous tenterons de créer un contexte affectif et de bonnes conditions propices à susciter chez votre enfant le désir de surmonter la difficulté.

Pour rappel, vous trouverez joint à ce courrier l'horaire d'examens.

Voici quelques précisions pratiques concernant l'organisation de la session d'examens :

- Les examens commencent le **jeudi 5 décembre** et se terminent le **lundi 16 décembre**. Les objectifs et les modalités des examens seront communiqués par écrit aux élèves.
- Les cours se terminent le **mercredi 4 décembre à 12h**.
- Les examens débutent à 8h20 et se terminent à 12h. Les élèves à besoins spécifiques bénéficieront d'un temps supplémentaire de 25 minutes. Pour ces derniers, les épreuves commencent donc à 7h55 et se finissent à 12h25. Les élèves **ne peuvent quitter le local d'examen avant la fin du temps prévu**.
- **Les après-midi de la période d'examen du 5 au 16 décembre**, les élèves externes qui le souhaitent peuvent participer à une étude encadrée par des éducateurs de 13h40 à 16h10 (15h55 les vendredis 6/12 et 13/12).



Ce sera l'occasion de pouvoir profiter d'un cadre de travail silencieux ou de l'aide d'un tuteur (un condisciple) ou de travailler en groupe. Les éducateurs organiseront ces après-midi sur base de l'autorisation que vous avez complétée dans le journal de classe de votre enfant en ce début d'année.

Les élèves internes participent obligatoirement à ces études encadrées mais leurs parents veilleront à préciser la présence de leur enfant les vendredis après-midi du 6/12 et du 13/12 en veillant à compléter l'autorisation prévue à cet effet dans le journal de classe.

Tout élève interne dont la famille n'aura pas communiqué sa position restera en étude ces deux vendredis jusque 15h55.

- Les élèves absents pour un ou plusieurs examens doivent présenter un certificat médical le plus tôt possible.

**Du mardi 17 au jeudi 19 décembre**, les professeurs participent aux conseils de classe et les cours sont suspendus.

La réunion de parents est quant à elle prévue **le vendredi 20 décembre**, de **13h30 à 18h30**. Ce jour-là, le bulletin de votre enfant vous sera remis par le titulaire. Si il ne vous est pas loisible d'être présent(s) lors de cette rencontre, sachez que nous ne procéderons à aucun envoi de bulletin par mail. Cependant, il vous sera possible de le consulter sur le Net à partir du jeudi 19 décembre à 12h. Vous trouverez la procédure en annexe.

Afin d'organiser au mieux cette première réunion de parents, vous recevrez dans les jours à venir un courriel qui vous permettra de fixer des rendez-vous avec les membres du personnel pédagogique et éducatif que vous aimeriez rencontrer.

Pour votre information, nous organisons en janvier des épreuves de récupération pour les élèves de 4-5-6 qui ont obtenu une cote insuffisante à Noël. Si votre enfant est concerné par cela, il pourra ce même 20 décembre rencontrer le professeur qui lui octroie une récupération et ainsi connaître les points de matière qu'il devra retravailler durant les vacances.



En vous souhaitant déjà une fin de trimestre sereine, nous vous assurons, Madame, Monsieur, chers parents, de notre entier dévouement.

A.-S. Geurts

Directrice Centre Scolaire

M. Beyls

Préfet d'internat

## PROCEDURE DE CONSULTATION DES BULLETINS EN LIGNE.

Veuillez vous rendre sur le site de notre établissement [www.godinne-burnot.be](http://www.godinne-burnot.be)

- Cliquez sur l'onglet « Godinne » et ensuite sur « bulletins des étudiants »
  
- 1- Si c'est la première fois que vous souhaitez consulter en ligne ou que vous avez perdu votre ancien code d'accès, encodez votre adresse mail dans le 2<sup>ème</sup> encadré. Vous recevrez un nouveau code.
  
- 2- Après réception du code, indiquez votre adresse mail et le code dans le 1<sup>er</sup> encadré puis cliquez sur "Envoyer" afin de recevoir le bulletin de votre enfant.
  
- 3- Si vous disposez déjà d'un code, il suffit de suivre l'étape 2.

Remarque :

Si vous avez changé d'adresse mail depuis l'obtention du code ou si votre adresse n'est pas acceptée, envoyez un mail à [arnaud.mauroy@godinne-burnot.be](mailto:arnaud.mauroy@godinne-burnot.be)